



AVIS DE CONVOCATION

AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-FAMILLE, I.O.

SÉANCE ORDINAIRE	13 AOÛT 2024
ENDROIT	SALLE DU CONSEIL
HEURE	20 H 00

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution-renouvellement entente avec la Société protectrice des animaux.
7. Divers.
8. Rapport des élus sur les divers comités.
9. Période de questions.
10. Levée ou ajournement de la séance


Sylvie Beaulieu G.M.A.

Directrice générale / greffière- trésorière



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 8^{ième} jour du mois de juillet 2024, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e):

Madame la conseillère: Sylvie De Blois

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution-Embauche pompiers volontaires.
7. Résolution-Panneaux d'acheminement stationnement municipaux.
8. Résolution-PRABAM reddition de comptes finale.
9. Résolution-Autorisant l'achat d'un conteneur.
10. Résolution-Octroi contrat de déneigement 2025-2026.
11. Résolution-Contrat Réso Masse Inc.
12. Divers.
13. Rapport des élus sur les divers comités.
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

24-064 solution
ou annotation

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024.

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024.

24-065

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

24-066

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de juin totalisant 158 924.84 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 27 429.60 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉOLUTION-EMBAUCHE POMPIERS VOLONTAIRES.

ATTENDU QUE le conseil municipal, a pris connaissance des recommandations du Directeur de Sécurité incendie, à la suite de la rencontre de candidats.

24-067

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Simard, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, et unanimement résolu à l'unanimité des conseillers(ère) de procéder à l'embauche de Sam Normand et de Tommy Gagnon comme pompier volontaire.

7. RÉOLUTION-PANNEAUX D'ACHEMINEMENT STATIONNEMENT MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE des enjeux de stationnement ont été soulevés à proximité du casse-croûte Chez Mag.

ATTENDU QUE le conseil municipal, désire que les clients soient dirigés vers les stationnement municipaux, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

24-068

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Simard, Appuyée par Yves Lévesque, et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à l'installation des panneaux d'acheminement afin de diriger les automobilistes vers le stationnement municipal situé au 2478, chemin Royal, intersection Route du Mitan.

8. RÉOLUTION-PRABAM REDDITION DE COMPTES FINALE.

ATTENDU QUE la subvention de 75 000 \$ à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme PRABAM ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

ATTENDU QUE les travaux sont maintenant complétés ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la reddition des comptes ;

N° de résolution
ou annotation

24-069

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie DeBlois, Appuyée par Bruno Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que le conseil municipal entérine et confirme que les travaux visés par la reddition de comptes finale ont été réalisés.

9. RESOLUTION—AUTORISANT L'ACHAT D'UN CONTENEUR A DECHET.

ATTENDU QUE le conseil municipal, désire procéder à l'acquisition, d'un conteneur à déchet pour le terrain de balle ;

ATTENDU QUE les coûts d'acquisition seront assumés à part égal avec l'organisme les Tirs de tracteur Ile d'Orléans ;

24-070

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Richard Therrien, et résolu à l'unanimité des conseillers(ère), de procéder à l'acquisition d'un conteneur à déchet pour un montant de 2 921.11 \$ (taxes et transport inclus).

10. RESOLUTION—CONTRAT DE DENEIGEMENT 2025-2026.

ATTENDU QUE conformément à la résolution # 24-046, la directrice-générale/greffière trésorière a lancé un appel d'offres sur invitation dans le but d'octroyer un contrat pour le déneigement des chemins municipaux, trottoirs et autres endroits publics municipaux, pour les saisons 2025-2026 ;

ATTENDU QUE huit (8) entreprises ont été invitées ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, après analyse une seule soumission était conforme ;

ATTENDU QUE l'octroi des contrats de la Municipalité doit respecter le règlement numéro #2019-309 sur la gestion contractuelle, ainsi que toutes les lois applicables.

24-071

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Lévesque, Appuyée par Bruno Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers(ère), d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit l'entrepreneur Luc Létourneau, pour un montant de 102 988.87 \$ (incluant les taxes) pour le contrat de déneigement 2025-2026.

11. RESOLUTION—CONTRAT RESO MASSE INC.

ATTENDU QUE le conseil municipal, a pris connaissance de la problématique concernant le chauffage à l'école.

ATTENDU QUE l'assureur a été informé de la problématique.

24-072

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le contrat pour un montant de 10 189.73 \$ à Réso Masse Inc.

12. DIVERS.

13. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille I.O., Qué.**

14. PERIODE DE QUESTIONS.

15. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

N° de résolution
ou annotation

24-073

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h50.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Greffière-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*



Québec, le 18 juillet 2024

Monsieur Jean-Pierre Turcotte
Maire
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
2478, chemin Royal
Sainte-Famille (Québec)
G0A 3P0

Monsieur le Maire,

Le 12 juin 2024, le ministre des Finances du Québec, Eric Girard et moi-même, en collaboration avec le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable Sean Fraser et le ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, avons annoncé une nouvelle entente de dix ans, relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), soit de 2024 à 2034.

Avec un investissement de 2,2 milliards de dollars du FDCC, auxquels s'ajoutent 1 milliard de dollars de notre gouvernement, le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 offre une aide totale de 3,2 milliards de dollars, sur cinq ans, aux municipalités du Québec.

Au cours de cette période, la Municipalité recevra 688 361 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

Souhaitant soutenir les municipalités avec un réseau d'eau, et en conformité avec les récents engagements de la Déclaration de réciprocité pris en concertation avec le milieu municipal pour assurer les investissements en infrastructures d'eau et mieux planifier leur renouvellement, une bonification allant jusqu'à 10 % de l'aide gouvernementale, soit un montant de 68 836 \$, pourra être accordée à la Municipalité si elle respecte les critères d'écoresponsabilités prévus au programme.

Je vous rappelle que les travaux doivent se réaliser selon l'ordre de priorité suivant pour être admissibles :

1. installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux;

... 2

2. études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées;
 - au plan d'intervention pour le renouvellement de conduites;
 - au plan de gestion des actifs (PGA) réalisé en régie ou à contrat;
 - à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
 - à l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles.
3. renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
4. travaux de résilience aux changements climatiques, la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, les casernes de pompiers ainsi que les infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques.

Je vous informe également qu'une portion équivalente à 20 % de la somme allouée à la Municipalité pourra être utilisée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, et ce, sans tenir compte de l'ordre de priorité établi. Cette portion est calculée sur la somme allouée à la base, en excluant la bonification pour infrastructures d'eau accessible aux municipalités possédant un réseau d'eau.

De plus, je confirme l'admissibilité des dépenses au programme TECQ 2024-2028 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Afin de respecter l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, aucune annonce publique ne pourra être faite sans mon autorisation préalable. Le Ministère communiquera avec vous, si nécessaire.

Si vous désirez obtenir plus d'information, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures d'eau à TECQ2024-2028@mamh.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST